



FEUILLE DE ROUTE 2024-2030 POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

108 quartiers en Occitanie sont intégrés dans la géographie prioritaire de la politique de la ville pour la période 2024-2030.

Hormis l'intégration dans le nouveau zonage de Clermont-l'Hérault (34), Mende (48) et Millau (12), cette géographie reste très stable depuis 2014, preuve des difficultés profondes et durables que connaissent tous ces territoires.

Le taux de pauvreté y atteint 49%, soit près de trois fois le taux moyen de pauvreté d'Occitanie (17%) et 3,5 fois celui de la France métropolitaine (14%). Cette concentration de pauvreté dépasse même les 65% pour 6 quartiers d'Occitanie (Bas Vernet, Champ de Mars et Roi de Majorque à Perpignan ; Pissevin-Valdegour à Nîmes ; Cantepau à Albi ; Le Viguier-St Jacques à Carcassonne).

Ces quartiers pauvres cachent des réalités urbaines très diverses, des grands ensembles (Mirail à Toulouse, La Mosson à Montpellier, ...) aux centres anciens dégradés de grandes villes (St-Jacques à Perpignan) ou plus petites (St-Girons, Lunel, Lodève, Anduze, Beaucaire, Moissac...).

En règle générale, ils concentrent davantage de jeunes, de familles monoparentales et de population pas ou peu diplômée. Leur situation socio-économique est préoccupante, caractérisée notamment par un fort taux de chômage et des difficultés importantes d'accès à l'emploi, mais aussi par l'échec scolaire.

S'ajoutent souvent à ces difficultés sociales des fragilités urbaines :

- Le logement et souvent l'environnement urbain y sont dégradés,
- L'offre de service y est déficitaire, en particulier pour la santé, et parfois concernant la mobilité et donc la possibilité de sortir du quartier.

C'est pourquoi les habitants de ces quartiers sont bien souvent en première ligne des crises actuelles : crise sanitaire particulièrement avec le Covid, crise écologique, crise économique et inflationniste, ...

Il n'est pas acceptable que les habitants de ces quartiers soient « assignés à résidence » et ne puissent être pleinement acteurs de leur avenir et de la vie de la cité.

Les quartiers prioritaires ne sont pas des lieux de relégation. Ils doivent redevenir des territoires du bien vivre ensemble et d'émancipation. Au nom de la justice sociale et territoriale, ils doivent être des territoires prioritaires de l'action publique et justifient une mobilisation coordonnée de l'ensemble des politiques publiques.

Dès 2016, la Région Occitanie a fait de ces quartiers une priorité politique du rééquilibrage territorial, au même titre que les territoires ruraux. En 2021, pour coordonner cet engagement volontariste, la Région Occitanie a souhaité que sa responsabilité fasse l'objet d'une délégation de plein exercice confiée à une Vice-Présidente.

Avec cette feuille de route régionale, **la Région souhaite confirmer et amplifier son ambition pour ces quartiers et leurs habitants, en cohérence avec la nouvelle génération de Contrats de ville « Quartiers Engagements 2030 ».**

I – POUR LA REGION OCCITANIE, LES NOUVEAUX CONTRATS DE VILLE « QUARTIERS ENGAGEMENTS 2030 » CONSTITUENT LE CADRE DE REFERENCE DE L’ACTION REGIONALE POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

La Région est signataire des Contrats de ville « Quartier Engagements 2030 ».

Ces contrats constituent pour la Région le cadre de référence partenarial pour coordonner l'ensemble des politiques publiques au service d'un projet de quartier partagé pour le bien vivre ensemble. A ce titre, la Région sera attentive à **l'articulation des feuilles de route et des modalités de mise en œuvre des contrats de ville avec l'ensemble des contractualisations territoriales nationales ou régionales**, notamment les Contrats Territoriaux Occitanie et les Contrats Bourgs-Centres Occitanie qui constituent le cadre privilégié du dialogue stratégique et de gestion entre la Région et les territoires d'Occitanie.

La **participation des habitants au Contrat de ville et à sa mise en œuvre est déterminante** pour la réussite de son ambition. Aussi, la Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre ensemble dans les quartiers prioritaires.

En complément de la mobilisation de ses dispositifs régionaux, la Région, en tant qu'autorité de gestion, veillera à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers prioritaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027.

II - LA REGION OCCITANIE AGIT POUR CES QUARTIERS PRIORITAIRES EN MOBILISANT L’ENSEMBLE DES COMPETENCES ET POLITIQUES REGIONALES

A ce titre, une attention particulière leur sera donnée au nom de la justice territoriale et sociale dans l'ensemble des politiques régionales : emploi, formation, éducation-jeunesse, mobilité, culture, sports, santé, aménagement du territoire, transition écologique et énergétique.

MESURE 1 : AGIR POUR L’EDUCATION ET L’ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs...

L'action ciblée sur ces quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028, et en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) la présence régionale sera renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation -dont l'une des trois est implantée au cœur du quartier Bellefontaine à Toulouse- et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional avec une priorité dans les QPV, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation,
- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- L'accompagnement plus spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « *Et pourquoi Pas ?* » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- La participation active aux différentes Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise,

MESURE 2 : DEMOCRATISER L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Afin de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur et réduire la fracture sociale dans les quartiers et notamment dans les Villes Universitaires d'Equilibre (VUE), la Région peut agir à différents niveaux. Elle pourra amplifier ses actions favorisant la réussite pour tous en soutenant notamment des projets qui mobilisent des étudiants pour accompagner des jeunes de quartiers prioritaires vers l'enseignement supérieur (parrainage, mentorat en lien avec l'engagement étudiant), qui favorisent l'ouverture des établissements d'enseignement supérieur à tous les publics ou toutes autres actions visant à lever les obstacles psychologiques, sociaux qui peuvent freiner l'accès des jeunes issus de milieux modestes aux formations post-bac.

Dans un contexte de mutations technologiques, sociales, environnementales, le dialogue « Science et Société » apparaît plus que jamais comme un socle majeur de la démocratie. En effet, face à la profusion d'informations et la multiplication des « fake news », il est essentiel de renforcer le lien entre la communauté scientifique et les différents publics afin de permettre à tous, dès le plus jeune âge, d'accéder aux savoirs et de développer leur capacité d'analyse. Au titre de sa compétence pour la coordination et le développement de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI), la Région Occitanie soutient des actions de vulgarisation et de diffusion scientifique innovantes ou comblant une lacune de l'offre territoriale en privilégiant notamment les zones blanches ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Enfin, le rééquilibrage des territoires étant un axe majeur de la stratégie de soutien à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI), une démarche de co-construction de Schéma Local Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SLESRI) a été entreprise dans les 18 Villes Universitaires d'Equilibre (VUE). Le développement de l'offre de formation de proximité constitue un élément clé de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et contribue à lutter contre la reproduction sociale. La Région travaille ainsi en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur et les collectivités

locales, pour que chaque territoire élabore une feuille de route ESRI partenariale avec tous les acteurs locaux dont les étudiants, les acteurs de l'économie locale, de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes du territoire (Crous, Missions Locales, CIO...), en cohérence avec les stratégies régionales, et prioritairement avec le Schéma Régional Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI 2022-2028).

MESURE 3 : FAVORISER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI ET ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT

En application de ses compétences en matière de formation et d'orientation, la Région mobilise les dispositifs du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée.

Dans le cadre du Plan Régional de Formation 2023-2026, les publics issus de quartiers prioritaires peuvent bénéficier de :

- Dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio de lutte contre l'illettrisme, le dispositif Projet Pro,
- Dispositifs qualifiants : Compétence + et parcours Qualifiant qui sont deux programmes de formations pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi.

De plus, la Région déploie une offre de services dédiés mobilisables pour les quartiers :

- L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
- La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
- Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît !,
- Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

La Région peut soutenir des actions expérimentales pour améliorer l'orientation, la formation et l'accès à l'emploi du public quartier politique de la ville dans le cadre du dispositif Innov'emploi expérimentation (accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...).

La Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

En application du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation SRDEII 2022-2028, la Région, en tant que pilote de la politique régionale en faveur de la création, de la transmission et de la reprise d'entreprises, a fait

de cette politique une priorité. Elle accompagnera donc le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 ».

Engagée de longue date sur le développement de l'entrepreneuriat sur l'ensemble de son territoire, et plus spécifiquement dans les quartiers prioritaires via un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle inscrira l'enjeu des quartiers comme l'une des priorités du dispositif qui sera mis en place en 2025 pour lever les freins à la création d'entreprise au même titre que sur d'autres territoires fragiles comme les ZRR, les ZMM, et ce dans un souci de justice territoriale.

L'objectif sera de conforter la dynamique entrepreneuriale en proposant aux habitants des quartiers souhaitant entreprendre une offre combinant accompagnement et financement qui s'inscrit dans une démarche d'Entrepreneuriat Engagé.

Voté en Assemblée Plénière du 24 mars 2022, le Pacte pour l'embauche repose sur 2 axes : répondre à l'enjeu immédiat des métiers en tension et avec le Pacte Vert qui fait de la transition écologique et climatique un modèle de développement, adapter les compétences pour relever ces nouveaux défis.

Dans ce cadre, la Région, cheffe de file du développement économique, a pris l'initiative de coordonner des actions avec une quarantaine de premiers partenaires autour de trois grands objectifs : former les demandeurs d'emplois pour répondre aux besoins immédiats de l'économie, faciliter les transitions professionnelles et orienter les demandeurs d'emplois et les salariés en reconversion vers les métiers porteurs. Plusieurs actions labellisées Pacte pour l'Embauche concernent les quartiers prioritaires, en particulier l'initiative « *un emploi en bas de chez moi* » qui permet de rapprocher avec succès les employeurs en recherche de compétences et les habitants des quartiers.

MESURE 4 : FAIRE DE LA CULTURE UN OUTIL D'EMANCIPATION

Depuis son adoption lors de l'Assemblée Plénière du 16 décembre 2021, la Région met en œuvre sa nouvelle stratégie culturelle intitulée « 2022-2028, Stratégie Occitanie, pour une culture partout et pour tous ».

Cinq orientations majeures guident les actions de la Région :

- 1- Emanciper, pour que la culture continue de vivre auprès de tous les publics, et particulièrement auprès des publics les plus empêchés, en positionnant la jeunesse au cœur des priorités.
- 2- Relier, afin que chaque habitant de la Région puisse avoir accès, où qu'il se trouve, à des lieux et projets culturels :
 - Consolider les lieux et projets culturels de proximité sur un territoire aux forts contrastes démographiques et économiques tels que les quartiers prioritaires ; et encourager l'accès des habitants aux lieux et programmations avecnotamment le lancement des Relais culturels, nouvelle appellation régionale,
 - Faciliter l'accès de tous aux formes les plus actuelles de la culture, développer un travail de médiation en direction des publics empêchés, et particulièrement envers des quartiers prioritaires.
- 3- Structurer les filières pour conforter l'emploi culturel tout en soutenant la création et les artistes ou auteurs.

- 4- Transformer et accompagner les acteurs vers une mise en œuvre de leurs actions respectueuses des impératifs de durabilité.
- 5- Réinventer pour anticiper les évolutions sociétales et culturelles et susciter des projets innovants.

La Région est membre de plusieurs établissements culturels qui œuvrent déjà envers les publics empêchés et plus particulièrement les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces différentes actions sont amenées à être reconduites et demandent à être amplifiées voire généralisées comme par exemple :

- la réalisation de résidences in situ,
- la mise en place d'actions de médiation spécifiques : visites d'expositions, découvertes des métiers, éducation aux images...

Enfin, de façon globale, une attention particulière est portée à la question des publics dans l'ensemble des dispositifs d'intervention culture de la Région Occitanie : les opérateurs bénéficiant d'aides régionales sont ainsi sollicités pour élaborer une stratégie de renouvellement des publics dans la perspective d'une plus forte inclusion sociale.

MESURE 5 : SOUTENIR LE SPORT POUR TOUS

Le 15 décembre 2022, la Région a voté sa nouvelle politique sportive régionale se fixant notamment pour objectif, dans le cadre du Pacte Vert régional, d'être une région plus inclusive en favorisant la pratique sportive pour les publics qui en sont le plus éloignés à travers la lutte contre les déterminismes culturels, sociaux ou territoriaux, et en améliorant l'accessibilité des installations sportives.

Ainsi, la Région accompagne les clubs issus de QPV en charge de jeunes de moins de 21 ans dans leur projet d'acquisition de petits matériels à travers le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous ». Certains clubs, parmi les plus structurants et dynamiques, sont également accompagnés au titre du dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport ». Comme l'ensemble des clubs, ils sont également tous signataires de la « Charte régionale pour une pratique sportive éco-responsable, égalitaire et inclusive ».

S'appuyant sur des études démontrant un nombre d'équipements sportifs généralement inférieur à la moyenne dans les QPV, la Région a également prévu, pour ces espaces publics spécifiques, la majoration de ses taux d'intervention ou de ses assiettes éligibles dans l'accompagnement de certains projets de construction ou de rénovation des installations sportives.

MESURE 6 : AMELIORER LE CADRE DE VIE ET L'HABITAT

La Région interviendra dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers, souvent déficitaires.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches ...

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de

logement, la Région intervient prioritairement :

- pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale, (hors métropoles et communes de + de 5000 hbts),
- pour soutenir la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU.

Alors que les habitants des quartiers prioritaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement ainsi qu'à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

Les engagements prévisionnels en investissement déjà pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Enfin, la Région appelle l'Etat à exonérer de TVA les travaux d'urgence à entreprendre sur les copropriétés dégradés, notamment concernant les copropriétés du quartier Pissevin dans le cadre de l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National (ORCOD-IN) coordonnée par l'EPF Occitanie.

MESURE 7 : ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Accompagner la transition écologique et énergétique des quartiers est une priorité régionale. En lien avec la précédente mesure, le Plan Habitat Durable voté le 14 décembre 2023 propose différentes actions en direction des quartiers prioritaires :

- Accompagner la phase de concertation des projets d'aménagement notamment de renouvellement urbain avec les acteurs citoyens, associations de quartier, architectes, paysagistes, aménageurs, bailleurs et un appui expert des partenaires du Plan Habitat Durable (AREC, ARAC, Envirobat Occitanie, Ad'Occ, CRESS, Ordre des Architectes),
- Encourager les projets d'habitats participatifs partagés inclusifs pour les quartiers prioritaires (aide à l'ingénierie) dans le cadre d'un appel à projets opérationnel à l'été 2024,
- Massifier la mobilisation du FEDER pour la rénovation énergétique des logements sociaux dans les quartiers en lien avec les bailleurs,

- Soutenir des formations servicielles de type conciergerie essentielle au dialogue avec les habitants des quartiers et à la prise en compte de leurs besoins.

Dans le cadre de la stratégie régionale pour l'essor de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) approuvée en 2022, la Région a pour objectif de contribuer à la réussite de la transition écologique et énergétique (TEE) de son territoire par l'information, la sensibilisation et l'éducation de tous les publics (notamment les publics jeunes et lycéens) au travers d'actions éducatives qualitatives et par l'accompagnement des territoires de projet et des réseaux d'acteurs de l'EEDD. Chaque territoire, administratif ou de projet, et notamment les quartiers prioritaires, peut devenir le périmètre ou le lieu d'une action d'EEDD.

MESURE 8 : DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE DANS LES QUARTIERS

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO, le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire, les transports alternatifs et les mobilités douces et actives.

Les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle invite les autres Autorités Organisatrices de la mobilité (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à poursuivre ensemble cette priorité et à envisager des solutions partagées ou concertées.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales LOM, la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura 2 vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

III - LA REGION OCCITANIE CONFIRME SON SOUTIEN SPECIFIQUE AU TISSU ASSOCIATIF, ESSENTIEL AU BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Les associations sont des acteurs essentiels du Bien vivre ensemble dans ces quartiers, en première ligne auprès des habitants, aux côtés et parfois à la place des services publics quand ils sont défaillants. Les associations peuvent jouer un rôle majeur de solidarité, d'émancipation, de promotion de l'égalité des chances réelle et de lutte contre tout type de dérives.

Dans le cadre de sa politique en faveur des associations, la Région promeut le respect de l'égalité des droits et des chances pour construire un territoire, une société, où chaque citoyen et citoyenne est considéré et trouve sa place : peu importe son âge, son sexe, son orientation sexuelle, son lieu d'habitation, son handicap ou encore son origine.

Cette action volontariste passe notamment au travers des dispositifs suivants :

- L'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- Des dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Égalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Égalité, Génération santé, Santé Mentale et Bien-être.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers prioritaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

En complément, dès 2016, la Région Occitanie a décidé d'apporter un soutien spécifique aux associations agissant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Depuis 2017, ce sont ainsi plus de 1 000 associations qui ont été accompagnées dans les quartiers, pour un montant d'aide de près de 23 M€, faisant de la Région un partenaire essentiel pour pérenniser leur action de proximité auprès des habitants.

Pour la nouvelle génération de contrats de ville « Quartiers Engagements 2030 », la Région Occitanie reconduit ce dispositif, sur la base des nouvelles orientations suivantes :

- Un soutien prioritairement ciblé sur les actions en direction des jeunes et de femmes, qui jouent un rôle essentiel de cohésion et d'émancipation dans les quartiers,
- Une aide modulée en fonction des priorités régionales,
- La volonté d'encourager, en partenariat avec les Départements qui le souhaitent et avec le tissu associatif local, des programmes de médiation à destination des publics jeunes collégiens, lycéens ou jeunes apprenants à proximité des établissements scolaires ou de formation, y compris en dehors des temps scolaires ou d'études. Cette action tiendra compte de l'évaluation de l'action expérimentale menée en partenariat avec le Conseil Départemental du Gard sur le quartier de Pissevin à Nîmes,
- Une incitation forte aux partenariats entre associations au sein du quartier, afin de réunir leurs différentes compétences (médiation, sport, culture, ...) autour d'objectifs partagés.

Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif seront arrêtées par la Commission Permanente de manière complémentaire aux dispositifs de droit commun, avec un objectif de simplification pour l'utilisateur reposant notamment sur la dématérialisation des demandes, une aide régionale globalisée sur l'ensemble du programme d'actions de l'association plutôt qu'allouée action par action, la possibilité de Conventions Pluriannuelles d'Objectif pour certaines associations particulièrement structurantes, ...